

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 9 Mai 2022
	Délibération N° : 20220509-02
OBJET : Acquisition de matériel pour l'aménagement de la salle des fêtes d'Abriès et la salle des fêtes « l'Ogival » de Ristolas - Demandes de subventions -	

L'an deux mil vingt-deux, le 9 du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 02/05/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

Florent BUES – Dominique LEPAS – Nicolas CRUNCHANT – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – LACROIX Charles – Nicolas TENOUX – Philippe BOULET – Chrystelle CERUTTI -

POUVOIRS : 2

Emmanuel MIEGGE a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE – Alexandre RENIE a donné pouvoir à Florian BOURCIER.

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Chrystelle CERUTTI.

Le Maire rappelle que l'utilisation des salles des fêtes communales est large (*arbres de Noël des enfants, organisations de réunions privées ou publiques, concerts, expositions...*), qu'elles sont également louées par des particuliers à l'occasion d'évènement familiaux (*mariage, baptême, anniversaire...*).

Le Maire précise que la capacité d'accueil de la salle de l'Ogival de Ristolas (~200 personnes) permet de répondre aux besoins des familles en quête de lieu pour des rassemblements festifs, que ces particuliers peuvent également louer la cuisine pour organiser les repas et mentionne au Conseil Municipal que le matériel de cuisine doit être renouvelé.

Le Maire explique que la salle de l'Ogival permet l'installation d'une scène de spectacles qui serait utilisée pour les concerts et mettrait en valeur les différentes manifestations (*festivals, concerts, théâtre, arbres de Noël, conférences...*) et propose son achat.

Le Maire ajoute qu'il est nécessaire d'acheter quelques tables et chaises pour la salle des fêtes d'Abriès qui accueille également des manifestations plus petites.

Le montant total de l'achat de matériels pour l'aménagement des salles des fêtes se chiffre à 13 877,13 € HT.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Acquisition de matériel pour l'aménagement des salles des fêtes d'Abriès-Ristolas <i>(Achat chaises, tables, scène de spectacles, réfrigérateur, lave-vaisselle professionnel, cuisinière avec four, aspirateur eau/poussière)</i>	13 877,13 € HT	▶ Région (70 %)	9 714,00 € HT
		▶ Département (10 %)	1 387,70 € HT
		▶ Autofinancement (20 %)	2 775,43 € HT
Montant total	13 877,13 € HT	Montant total	13 877,13 € HT

Envoyé en préfecture le 10/05/2022

Reçu en préfecture le 10/05/2022

Affiché le

ID : 005-200083517-20220509-2022050902-DE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional [financement 70 %] et du Conseil Départemental 05 [financement 10 %] pour l'achat de matériel afin d'aménager la salle des fêtes d'Abriès et la salle des fêtes « l'Ogival » de Ristolas.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré par 13 voix pour,

APPROUVE l'exposé du Maire,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel détaillé ci-avant,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional [financement 70 %] et du Conseil Départemental 05 [financement 10 %] pour l'achat de matériel afin d'aménager la salle des fêtes d'Abriès et la salle des fêtes « l'Ogival » de Ristolas.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.